

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 24 JUIN 2013

Composition du Conseil Communautaire de la CCLA

La loi n°2010-1563 du 16/12/10 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des Communes au sein des conseils communautaires des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ces règles devront s'appliquer à l'issue du prochain renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014. Il est prévu 2 possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges : 1 procédure de droit commun et 1 procédure reposant sur un accord local.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'accord local répartissant les sièges comme suit : Marcieux = 2 sièges, Aiguebelette = 2 sièges, Ayn = 2 sièges, Dullin = 2 sièges, Gerbaix = 2 sièges, Lépin le lac = 2 sièges, Nances = 2 sièges, ATTIGNAT-ONCIN = 3 sièges, St-Alban-de-Montbel = 3 sièges et Novalaise = 5 sièges.

Demande de subvention Parking de la Poste

La demande au titre du dispositif « amendes de police » pour la création de 7 places de stationnement dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement des RD 39 et 921 n'a pas été retenue à la session de mai 2013 (dossier incomplet). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la demande.

Décision Modificative n°01

Augmentation/crédits ouverts = 21 900 € (versement fiscalité 2011 à la CCLA) + 54 000 € (emprunt 2012) et 75 900 € (Équilibre des écritures).

Temps de travail de la personne faisant fonction d'ATSEM

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer le contrat de travail de l'ATSEM à 35H/semaine soit un temps plein.

Nomination Coordonnateur INSEE

Un recensement population aura lieu en 2014 et il convient de désigner un coordonnateur avec l'INSEE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Mme Clarisse RUBIER à cette fonction.

Demande de subvention

Compte-tenu des enfants de la Commune participant aux activités de l'Association « Les Mouettes », le Conseil Municipal décide de lui allouer une subvention de 150 €.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN